

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE****DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
13250, RUE SHERBROOKE EST (LOT 6 324 547) -
DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.**

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 juin 2020, a déterminé la consultation publique écrite, comme mode de consultation pour la demande de dérogation mineure concernant le **13250, rue Sherbrooke Est (lot 6 324 547) – District de Pointe-aux-Trembles.**

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 mai 2020, numéro 2020-033, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure sera soumis à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir la publication du présent avis.



QUE l'objet de cette demande de dérogation mineure vise l'immeuble situé au **13250, rue Sherbrooke Est (lot 6 324 547) – District de Pointe-aux-Trembles**, tel qu'identifié au plan ci-contre, afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial sans fournir une petite unité de chargement, tel que prescrit par le tableau de l'article 231 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

QUE toutes les personnes intéressées, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles, **dès le 18 juin 2020** pour prendre connaissance du projet de dérogation mineure et du plan ci-contre. Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : yann.lessnick@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

**Consultation publique écrite
Demande de dérogation mineure
- 13250, rue Sherbrooke Est
À l'attention de Monsieur Yann Lessnick
12090, Rue Notre Dame-Est
Montréal (Québec), H1B 2Z1**

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) au plus tard le 3 juillet 2020 à minuit, heure de l'Est.

Fait à Montréal, le 18 juin 2020.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles